



VILLE DE PLEUVEN
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212901615-20260928-DCM2026_6_4-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire,

ETAIENT PRESENTS : DEL NERO David, BONHEUR Priscile, BONIZEC Bruno, CARIOU Philippe, FRANCHETEAU Laurent, GUILLOU Laura, GUILLOU Patrick, GUIRINEC Alexandre, KERNEVEZ Marie-Hélène, KERRIOU Sylvie, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, LE BOSSER Olivia, LE ROUX Thibaut, LOUEDEC Jessica, MALEJACQ Lucile, POTTIER Alexandre, SIMON Mikaël

POUVOIRS : ont donné pouvoir MARTIN Corinne à KERNEVEZ Marie-Hélène, CASELLINO Mona à LE BER Caroline, HERFAUT Denis à GUILLOU Patrick, SINIC Aurélie à MALEJACQ Lucile

EXCUSEE : Mme GOURVES Muriel

Secrétaire de séance : Mme Olivia LE BOSSER

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23
PRESENTS A LA SEANCE : 18
DATE DE LA CONVOCATION : 22 SEPTEMBRE 2026
DATE D'AFFICHAGE : 23 SEPTEMBRE 2026

DCM N°2026-6-4

Objet : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : NOMBRE DE MEMBRES ET LEUR ELECTION

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article L 123.6,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article 7 du décret n° 562 du 6 mai 1995 modifié par le décret n° 2000.6 du 4 janvier 2000 relatifs aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est fixé par le Conseil Municipal, il précise que leur nombre ne peut être supérieur à 16 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désigné par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Vu la délibération n°2026-3-13 du 20 mars 2026 du conseil municipal fixant à **16 le nombre de membres du Conseil d'Administration**, étant entendu qu'une moitié sera désignée par lui-même et l'autre moitié par le Maire,

Suite à la démission de Monsieur Axel YVEN, en qualité de conseiller municipal, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre au sein du CCAS de Pleuven,

Considérant que Mr David DEL NERO, Maire de Pleuven, est Président de droit,

Sont élus, à 22 voix, la liste des membres suivants :

Mme Corinne MARTIN, Mme Marie-Hélène KERNEVEZ, Mme Sylvie KERRIOU, Mr Denis HERFAUT, Mme Lucile MALEJACQ, Mme Muriel GOURVES, Mme Priscile BONHEUR, Mr Alexandre POTTIER.

La secrétaire de séance,
Olivia LE BOSSER

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
David DEL NERO

